



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 15 mai 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 18

M. MAHALI	M. BOURRELY	M. GARCIN	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. CARASENA	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
Mme BASS	Mme CASTALDO	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BEN MIHOUB	M. CAVANNA	M. RICHARD	
Mme BICAIS	M. DE GEA	Mme SIDI DRIS	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 5

Mme BERNARDINI	à	M. MAHALI
Mme CHENET	à	M. CAVANNA
M. GILLET	à	M. RICHARD

Mme JEROME	à	M. BEN MIHOUB
M. MORENO	à	M. GARCIN

Absents/excusés : 4

Mme BELLEC	Mme FORTIAS
Mme CANTAREL	Mme MASSI

Nombre de votants (présents + représentés) : 23

DELIBERATION 23-29	<u>N° 23-29 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT</u>
Remplacement d'un membre titulaire de la CAO et d'un suppléant	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>Par délibération n° 21-06, le Conseil d'Administration lors de sa séance du 3 mars 2021 a procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.</p> <p>En effet, en application des dispositions de l'article R 433-2 du CCH, chaque office public de l'habitat constitue une commission d'appel d'offres.</p> <p>L'article 69 – III de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, a modifié l'article L 1414-2 du Code général des collectivités territoriales et a introduit de nouvelles mesures concernant la commission d'appel d'offres des OPH.</p>

Ainsi, « pour les marchés publics passés par les offices publics de l'habitat, la commission d'appel d'offres est régie par les dispositions du code de la construction et de l'habitation applicable aux commissions d'appel d'offres des organismes privés d'habitations à loyer modéré. »

Ces nouvelles modalités renvoient donc les OPH vers les dispositions du premier alinéa de l'article R 433-6 du CCH qui précise que « les organismes privés d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie exerçant une activité de construction ou de gestion de logements sociaux constituent une commission d'appel d'offres dont ils déterminent la composition, les modalités de fonctionnement et les pouvoirs. La commission examine les candidatures et les offres reçues lors de la passation des marchés dont le montant est supérieur aux seuils mentionnés à l'article L 2124-1 du Code de la commande publique. »

Il ressort ainsi que les OPH bénéficient de latitudes pour déterminer la composition et les modalités de fonctionnement et de pouvoirs de leur CAO.

Aussi, à l'instar des dispositions qui prévalaient antérieurement pour les OPH, le Conseil d'Administration a décidé que la commission d'appel d'offres de Toulon Habitat Méditerranée serait composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du Conseil d'Administration, du Directeur Général et de son suppléant, le Directeur Général Adjoint chargé de l'intérim, étant précisé que les modalités de fonctionnement et les pouvoirs de cette commission, sont définis dans son règlement intérieur.

Les Administrateurs suivants ont donc été désignés lors de la séance du Conseil d'Administration du 3 mars 2021 :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
M. CAVANNA Robert	M. GARCIN Daniel
M. GILLET André	Mme MATHERON Jacqueline
M. BEN MIHOUB Samir	Mme CHENET Corinne

Toutefois, dernièrement, M. André GILLET a fait part de son souhait de se voir remplacer dans sa fonction de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

A cet égard, en vue de procéder à son remplacement à compter du 1^{er} juin 2023, il est proposé la candidature de M. Daniel GARCIN en tant que membre titulaire et de Mme Christine JEROME en tant que membre suppléant.

Ainsi la Commission d'Appel d'Offres serait, à compter du 1^{er} juin 2023, composée comme suit :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
M. CAVANNA Robert	Mme JEROME Christine
M. GARCIN Daniel	Mme MATHERON Jacqueline
M. BEN MIHOUB Samir	Mme CHENET Corinne

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	23	Abstentions		Votes contre	0
-------------------------	-----------	--------------------	--	---------------------	----------

Article 1

DESIGNE M. Daniel GARCIN en tant que membre titulaire de la CAO et de Mme Christine JEROME en tant que membre suppléant à compter du 1^{er} juin 2023.

Ainsi la Commission d'Appel d'Offres sera, à compter du 1^{er} juin 2023, composée comme suit :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
M. CAVANNA Robert	Mme JEROME Christine
M. GARCIN Daniel	Mme MATHERON Jacqueline
M. BEN MIHOUB Samir	Mme CHENET Corinne

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

